

UN APPEL À L'ACTION de la pêche artisanale*

L'objectif de développement durable (ODD) 14.b appelle les États à **garantir l'accès aux ressources marines et aux marchés pour la pêche artisanale.**

Des **mesures** doivent être prises de toute urgence pour relever les principaux défis suivants, afin de garantir la protection et la restauration de la pêche artisanale et de faire en sorte qu'elle continue à contribuer aux économies, à la santé, à la culture et au bien-être des populations.

Les gouvernements doivent...

Garantir d'urgence un accès préférentiel et cogérer 100 % des zones côtières

Les droits fonciers et d'accès aux ressources de la pêche artisanale doivent être protégés. Les femmes et les hommes de la pêche artisanale doivent participer efficacement aux décisions qui les concernent.

Garantir la participation des femmes et soutenir leur rôle dans l'innovation

Les femmes sont présentes à toutes les étapes de la filière artisanale et constituent le maillon essentiel de la chaîne pour que le poisson arrive aux consommateurs. Mais leur travail n'est pas reconnu, leur contribution, notamment aux innovations, n'est pas valorisée et leurs conditions de travail et de vie sont désastreuses.

Protéger la pêche artisanale des secteurs concurrents de l'économie bleue

Les impacts négatifs des secteurs maritimes et terrestres plus puissants de l'économie bleue (production d'énergie offshore, pêche industrielle, exploitation minière en eaux profondes, tourisme, usines de farine de poisson, exploitation forestière) mettent en péril l'avenir des communautés côtières. L'approche de précaution devrait guider toute nouvelle utilisation des océans.

Faire preuve de transparence et de redevabilité dans la gestion de la pêche

La volonté politique est nécessaire pour réformer de toute urgence les politiques et les pratiques de pêche qui garantiront le bien-être des communautés côtières et profiteront aux économies nationales.

Des communautés résilientes face au changement climatique et des perspectives à la jeunesse

La PA est la première à subir les impacts du changement climatique et d'autres chocs externes, ce qui affecte l'avenir des jeunes des communautés qui veulent vivre de la pêche. La gouvernance de la pêche doit inclure l'accès aux droits sociaux et doit garantir des moyens de subsistance décents.



FPêcheurs sur la plage au Ghana. © Samuel Aboho

Les femmes et les hommes de la pêche artisanale (PA) sont les utilisateurs de l'océan les plus nombreux, et leurs contributions majeures aux moyens de subsistance, à l'emploi, à la sécurité alimentaire et aux revenus, contrastent avec leur marginalisation dans la prise de décisions.

Pour garantir la santé et la résilience de ces communautés, la PA a besoin d'un accès garanti et préférentiel à des océans et des écosystèmes sains afin de jouer efficacement leur rôle clé de gardiens de l'océan.

La PA demande aux gouvernements de remédier au manque de gestion scientifique, transparente et participative des pêches ; de répondre aux menaces posées par la pollution, la concurrence pour l'espace et les ressources par d'autres industries de l'économie bleue; et d'investir dans la gestion des ressources à long terme, la restauration des écosystèmes et les innovations introduites par les communautés de pêche.



Il est temps d'agir

Nous appelons les gouvernements à prendre les mesures suivantes d'ici 2030



Garantir d'urgence un accès préférentiel et cogérer 100 % des zones côtières

- Accorder aux pêcheurs artisans des droits d'accès exclusifs aux pêcheries côtières, en fermant les zones côtières à la pêche industrielle et aux autres activités industrielles et en protégeant leurs droits fonciers, d'occupation, d'accès aux ressources ;
- Garantir le consentement libre, préalable et éclairé pour toute nouvelle utilisation ou activité océanique, y compris à des fins de conservation et pour les zones marines protégées ;
- Mettre en œuvre des systèmes de cogestion pour 100 % de toutes les zones côtières, en mettant en place des cadres juridiques spécifiques qui définissent clairement les rôles et les responsabilités des autorités et des pêcheurs et en fournissant le soutien approprié aux pêcheurs pour qu'ils s'engagent (y compris pour la surveillance participative, les périodes de fermeture de pêche, etc.) ; et
- Garantir des moyens financiers suffisants dans les budgets nationaux annuels pour soutenir ces systèmes de cogestion.



Garantir la participation des femmes et soutenir leur rôle dans l'innovation

- Donner aux femmes les moyens de s'organiser entre elles et de s'engager activement dans les organisations professionnelles existantes et dans les processus décisionnels, y compris pour les décisions concernant la gestion de la pêche ;
- Donner la priorité aux investissements dans les services (tels que l'accès à l'eau potable, l'électricité, l'évacuation des eaux usées, les installations sanitaires sur les sites de transformation), dans les infrastructures qui améliorent les conditions de vie des femmes et de leurs familles, (telles que des logements décentes, des crèches à proximité des sites de transformation), et dans la formation à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- Fournir un accès à la terre et au crédit pour soutenir l'innovation dans les techniques de transformation et de commercialisation (fours FTT, réfrigérateurs solaires) ; soutenir la formation pour accéder à de nouveaux marchés ; et développer la pisciculture à petite échelle pour compléter l'approvisionnement en matières premières ; et
- Supprimer les obstacles existants au commerce aux niveaux national et régional, en mettant notamment fin au harcèlement des femmes dans les sites de transformation, sur les marchés, le long des routes commerciales et aux contrôles frontaliers.



Protéger la pêche artisanale des secteurs concurrents de l'économie bleue

- N'autoriser ni ne soutenir aucune nouvelle utilisation des océans susceptible d'avoir un impact négatif sur les écosystèmes et les communautés qui en dépendent pour leur subsistance ; veiller à ce que le consentement libre, préalable et éclairé des communautés côtières soit appliqué ;
- Développer, dans la plus grande transparence et avec la participation des communautés côtières affectées, des mécanismes (1) d'évaluation indépendante des impacts sociaux et environnementaux, (2) de consultation, d'une manière qui permette une participation informée et active des communautés de pêcheurs affectées, (3) de résolution des conflits entre les utilisateurs des espaces maritimes, et (4) de réparation des torts causés et de règlement des griefs judiciaires et administratifs ; et
- Démontrer l'existence de financements adéquats dans les budgets nationaux pour l'application de la réglementation environnementale, y compris la mise en œuvre des lois et conventions internationales et régionales, avant que toute nouvelle utilisation des océans ne soit autorisée.



Être transparent et redevable dans la gestion de la pêche

- Etant donné que la pêche artisanale est négligée dans les statistiques officielles, et en particulier les femmes, il faut améliorer, d'une manière sensible au genre, la collecte de données et la diffusion d'informations sur le secteur, afin que sa contribution à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance, à l'utilisation durable de l'océan soit plus visible et valorisée ;
- Publier, au minimum et conformément aux normes de l'Initiative pour la Transparence dans les Pêches (FiTI), toutes les informations pertinentes, y compris la législation, les autorisations de pêche, les données sur les captures et la justification des règlements de gestion ; et
- Rendre publiques toutes les informations sur les autres projets industriels relatifs aux océans, aux mers côtières et aux terres, y compris les textes des autorisations, des permis et des agréments, ainsi que les informations sur les projets d'aide étrangère et les nouvelles formes de financement de la conservation des océans, y compris les obligations bleues et les échanges dette-nature.



Construire des communautés résilientes pour faire face au changement climatique et offrir des perspectives à la jeunesse

- Élaborer, avec les communautés de pêche, des politiques et des plans spécifiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, y compris des mesures de restauration pour garantir des écosystèmes marins sains, ainsi que des mesures de réduction des risques de catastrophe et d'intervention d'urgence ;
- Soutenir les initiatives qui améliorent la résilience des communautés, notamment en les aidant à faire face à la pénurie de ressources, à réduire les pertes après récolte et à développer des alternatives d'approvisionnement dans le but d'offrir des perspectives de moyens de subsistance décentes à long terme aux jeunes ; et
- Garantir les droits sociaux dans la pêche artisanale, tels que l'accès à la sécurité sociale, à la santé, à l'éducation, à la sécurité en mer de manière à améliorer l'attractivité du secteur pour les jeunes.



Nous appelons les gouvernements...

...et leurs partenaires à construire des communautés de pêche artisanale résilientes en développant des **plans stratégiques nationaux** pour mettre en œuvre ces actions d'ici 2030.

Ces plans doivent être **financés de manière adéquate et guidés** par les Directives de la FAO pour assurer une pêche artisanale durable et par d'autres politiques régionales pertinentes**.

Nous suivrons l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans d'action et nous invitons les organisations partenaires et la société civile à nous aider à suivre les progrès accomplis.



www.capecffa.org/appele-a-laction-pa

Les Signataires

Tous les signataires sont des organisations représentant la pêche artisanale dans le monde entier, notamment en Afrique (CAOPA, CANCO, FPAOI), dans le Pacifique (LMMA), en Asie (KNTI), en Amérique du Sud (CONAPACH) et centrale (RAMPR), et en Europe (LIFE, Aktea). Veuillez visiter le site web pour voir tous les signataires ainsi que la société civile et les ONG qui soutiennent l'appel.



Soutien



ANNÉE INTERNATIONALE DE
LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE
ARTISANALES
2022

NOTES

*Selon les Directives Volontaires de la FAO pour une pêche artisanale durable, la pêche artisanale englobe toutes les activités de la chaîne de valeur - pré-récolte, récolte et post-récolte.

**Les Directives de la FAO pour une pêche artisanale durable ont été approuvées en tant qu'instrument international en juin 2014. Ces directives ont été créées à la suite d'une très longue histoire de luttes menées par la pêche artisanale du monde entier qui demande une plus grande reconnaissance de ses droits et de son rôle dans le secteur de la pêche de leur pays. // Politiques régionales : Cadre politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (CUA-NEPAD 2014) - Politique commune de la pêche de la Communauté des Caraïbes (CRFM 2020) - La stratégie de Nouméa - Une nouvelle chanson pour les pêches côtières - Les voies du changement (CPS 2015) ; et, Le cadre pour le renforcement de la gestion communautaire des pêches (CPS 2021) - pour la région du Pacifique.